

Pêche du jour

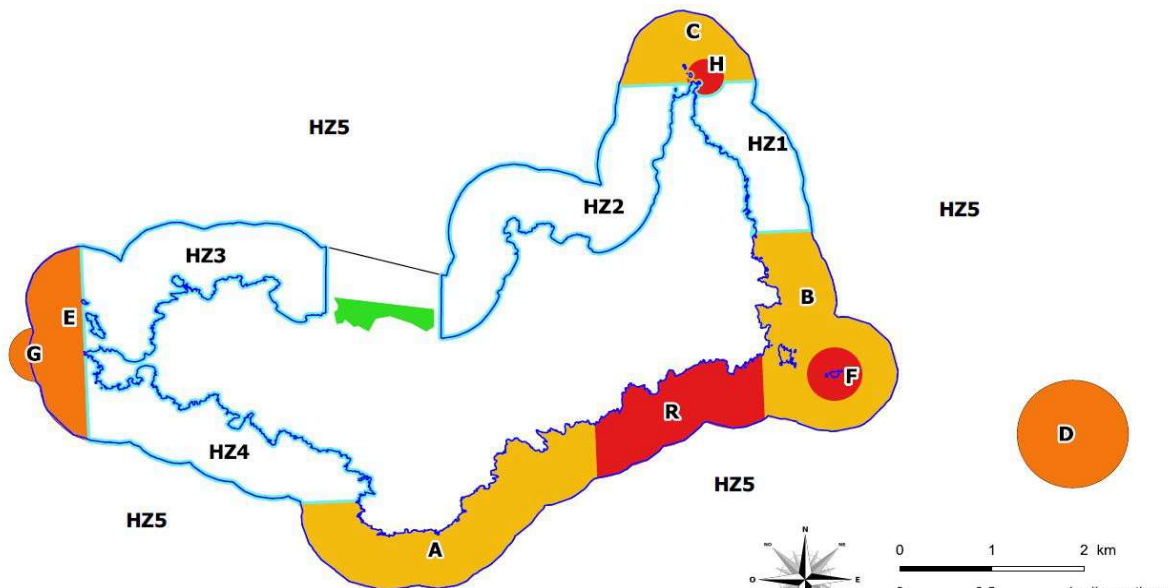
Fiche de prélèvements pour les titulaires d'une autorisation de pêche dans les eaux de Porquerolles

Nom, Prénom :

Date de la pêche :

Heure de début de pêche :

Heure de fin de pêche :



- Coeur marin (600 m)
- Toute forme de pêche de loisir interdite
- Pêche amateur interdite du 1er juillet au 31 août et soumise à autorisation du 1er septembre au 30 juin. Chasse sous-marine interdite toute l'année
- Chasse sous-marine et pêche amateur interdites du 1er juillet au 31 août et soumises à autorisation du 1er septembre au 30 juin
- Chasse sous-marine interdite toute l'année
- Pêche de loisir ouverte toute l'année sans autorisation

Type de pêche

- Pêche à pied
- Pêche embarquée
- Pêche sous-marine

Engins utilisés

- Arbalète
- Canne
- Grapette
- Palangre
- Traîne
- Autre

Nombre de pêcheurs embarqués : 1 – 2 – 3 – 4

📍 Préciser :

Captures - Prélèvements

Nom	Nombre	Poids total (gr)	Zone de pêche	Nom	Nombre	Poids total (gr)	Zone de pêche	Nom	Nombre	Poids total (gr)	Zone de pêche
Barracuda				Mostelle				Serrans			
Bonite				Murène				Sparailon			
Calamar				Oursins				Autres : à préciser			
Chapon				Pageots							
Chinchard				Pagre							
Congre				Poulpe							
Crénilabre				Rascasses							
Daurade				Rouget							
Denti				Sars				Aucune prise précisez la (ou les) zone(s) de pêche :			
Girelle			Saupe								
Labres			Seiche								
Loup			Sériole								